Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2021
N° 2021-10-05

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 octobre à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 23 octobre 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 20 votants : 27

Etaient présents : LIMOUSIN Philippe – CUSSEAU Pascale - VANDEVELDE Olivier – LELCERCQ Bénédicte – VERBECQUE Karl – SCHOEMAECKER Coralie – FIEVET Jean-Michel – DESPREZ René – DEVYLERRE Luc – THERY Matthieu – ANTUNES Paulo – HERMAN Bénédicte – DELRUE Francis – KIJOWSKI Pawel – COCQCET Bernard – DEWAILLY Bruno – GUILBERT Christian – DUFOUR Isabelle – MILLET Michel – DE MEYER Pascale.

Etaient absents excusés : HERENGUEL Céline (pouvoir à Olivier VANDEVELDE) – PAQUIER Michel (pouvoir à Bénédicte LECLERCQ) – PAQUIER TITECA Odile (pouvoir à Luc DEVYLERRE) – DUTILLEUL Laurence (pouvoir à René DESPREZ) – CHANTRAINNE Christine (pouvoir à Jean-Michel FIEVET) – BATAILLE Catherine (pouvoir à Pascale CUSSEAU) – Jean-Pierre MACRE (pouvoir à Paulo ANTUNES).

Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal de chaque conseiller municipal.

Monsieur Paulo ANTUNES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances locales - Subvention d'investissement au bénéfice d'une opération de création de logements locatifs sociaux – opération Ferme Dujardin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2254-1 ;
Vu l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ;
Vu le programme local de l'Habitait adopté par la Métropole Européenne de Lille ;
Vu la demande de soutien formulée par le bailleur social Notre Logis en lien avec l'opération « Ferme Dujardin » ;

Considérant que la Commune de Baisieux, comptabilisant plus de 3 500 habitants, est soumise aux obligations de la loi SRU, à savoir atteindre 25% de logements sociaux sur son territoire ;
Considérant que la Municipalité poursuit des programmes maîtrisés de logements en tenant compte de cette obligation, avec une volonté de mixité sociale ;
Considérant que la Commune est soumise à une pénalité financière au regard du retard dans la construction de logements sociaux sur son territoire ;
Considérant le projet de la « Ferme Dujardin » porté par 3F Notre Logis, visant à la construction de 15 logements sociaux sur l'emprise de l'ancienne ferme, aujourd'hui démolie ;
Considérant la nécessité pour le bailleur d'équilibrer le budget de l'opération immobilière, la ville de Baisieux souhaite pouvoir attribuer un soutien financier, sous forme d'une subvention foncière d'équilibre, à hauteur de 45 000€, au bénéfice du bailleur intervenant actuellement sur la commune. Il s'agit par ce biais de favoriser la mise en œuvre d'une opération de construction de logements locatifs sociaux supplémentaires sur le territoire et corollairement d'atténuer le poids des pénalités SRU futures que subira la commune au titre de l'article 55 de le loi SRU de 13 décembre 2000, du fait d'une insuffisance de logements sociaux sur la commune.
En contrepartie, le bailleur s'engage à la construction de logements sociaux, réduisant ainsi le nombre de logements sociaux manquants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 45 000€ à 3F Notre Logis pour l'opération de construction de logements locatifs sociaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'imputer cette dépense sur le budget de la commune.

<u>Résultat du vote</u> :
Pour : 26
Abstention : 1 (PAQUIER Michel)

La délibération est adoptée.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE BAISIEUX (Nord)

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le 4 novembre 2021.
Et affichage le 4 novembre 2021.